



Recours face à une société pour escroquerie

Par **Latite sia**, le **22/03/2019** à **14:14**

Bonjour,

Un démarcheur se disant de la société ENI s'est présenté à mon domicile. Refusant d'établir tout contrat avec lui étant déjà chez un fournisseur, je me suis rendue compte par hasard que je n'étais plus chez mon fournisseur de gaz habituel. Ce démarcheur aurait établi un contrat chez ENI à mon nom sans mon accord et sans ma signature bien sûr tout en faisant une estimation haute donc non basée sur des relevés de compteurs et se serait en plus permis de résilier mon contrat chez mon fournisseur habituel après avoir piraté mon compte sur leur site. Je n'ai bien entendu reçu aucun contrat de leur part et après les avoir appelé j'ai dû résilier chez eux pour retourner chez mon fournisseur d'origine ce qui m'entraîne des frais faramineux (à ce jour plus de 300 euros pour ré ouvrir un contrat, le technicien pour le relevé de compteur ainsi que les frais que je leur ai dû pour ma consommation avant résiliation qu'ENI avait fait frauduleusement) maintenant alors que je recherche une solution auprès d'eux ces derniers par téléphone me rient au nez sans aucun scrupules me disant que les appels enregistrés seront effacés en cas de plainte et me disant que je n'avais qu'à pas résilier chez eux et que ce serait ma parole contre la leur..

Quel recours ai je...on me parle d'une escroquerie et en commissariat on me parle de litige commercial alors que je n'ai établi pour ma part aucun contrat... pouvez vous m'orienter sur les démarches?

Je vous remercie par avance de la considération de ma requête

Cordialement

Mme GALDIN